



Fiche Info : Programme national tabac

Dans le cadre de la stratégie du Conseil fédéral

Gesundheit | Santé
Sanità | Sanadad **2020**

Domaine d'action	1. Qualité de vie
Objectif	1.3 Promotion de la santé et prévention des maladies
Mesure	1.3.1 Améliorer la prévention et le dépistage précoce des maladies non transmissibles

Contexte

En 2008, le Conseil fédéral a approuvé le Programme national tabac (PNT), qu'il a prolongé en 2012 jusqu'en 2016. Le PNT contribue à prévenir les maladies non transmissibles, cause première des décès à l'échelle mondiale aujourd'hui. Elles sont favorisées par les mêmes facteurs de risques, à savoir un mauvais équilibre alimentaire, le manque d'activité physique, les troubles liés à l'abus d'alcool et le tabagisme. Plus de la moitié d'entre elles pourraient être évitées grâce à une meilleure hygiène de vie (voir aussi la fiche d'information « Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles – MNT »).

Le tabagisme est considéré comme la principale cause de perte de qualité de vie et d'années de vie. Les coûts économiques annuels, directs et indirects, qu'il engendre sont estimés à environ 5 milliards de francs. Chaque année en Suisse, plus de 9000 personnes meurent prématurément suite à leur consommation de tabac, ce qui représente 25 décès par jour. Les causes précises de ces décès (chiffres de 2007) sont les maladies cardiovasculaires dues au tabac (41 %), le cancer du poumon (27 %), les affections des voies respiratoires (18 %) et les autres formes de cancer (14 %).

Le fonds de prévention du tabagisme (FPT) a été créé pour financer en particulier des mesures préventives visant à empêcher de commencer à fumer, à encourager l'abandon de la cigarette et à protéger la population contre le tabagisme passif. Pour allouer les fonds dont il dispose, le FPT se réfère aux objectifs du PNT.

La réglementation relative aux produits du tabac, actuellement ancrée dans la loi sur les denrées alimentaires, en sera séparée et fera l'objet d'une nouvelle loi sur les produits du tabac (LPTab, voir aussi la fiche d'information « Loi sur les produits du tabac et CCLAT »). Les débats parlementaires sur cet avant-projet débiteront à l'automne 2015. Il est prévu que la loi entre en vigueur au plus tard en 2019.

Objectif

Le PNT a pour mandat de réduire les cas de maladie et de décès liés à la consommation de tabac en Suisse.

Pour la période de réalisation courant jusqu'à fin 2016, l'accent est mis sur **trois objectifs prioritaires** :

- La proportion de fumeurs dans la population résidante en Suisse diminue de 20 % et passe de 29 % (2007) à environ 23 %.

- La proportion de fumeurs parmi les 15 à 19 ans diminue de 20 % et passe de 24 % (2007) à moins de 20 %.
- La proportion de personnes qui sont exposées à la fumée des autres (tabagisme passif) pendant sept heures ou plus par semaine diminue de 80 % et passe de 27 % (2006) à environ 5 %.

Objectifs stratégiques :

1. Dans la vie en communauté, ne pas fumer va de soi.
2. La nocivité du tabac est mieux connue, et la prévention du tabagisme est davantage acceptée par la population et les milieux politiques.
3. Dans le domaine du tabac, la Suisse adaptera son droit conformément aux résultats des négociations sur l'accord de santé avec l'UE.
4. La Suisse ratifie la Convention cadre sur la lutte anti-tabac (CCLAT).
5. L'impôt sur le tabac est augmenté selon des critères d'efficacité contrôlés.
6. La protection contre le tabagisme passif est réglementée par une loi fédérale.
7. Les cantons poursuivent leurs efforts pour prévenir efficacement le tabagisme.
8. Les jeunes qui ne fument pas sont encouragés à ne pas commencer.
9. Les fumeurs sont encouragés à arrêter la consommation de tabac.
10. Les acteurs de la prévention du tabagisme s'engagent ensemble pour mettre en œuvre le Programme national tabac et pour développer la prévention du tabagisme en Suisse.
11. Les autorités et les institutions actives dans la prévention du tabagisme au niveau fédéral, cantonal et communal mettent en œuvre le Programme national tabac en coordonnant leurs actions et veillent à utiliser efficacement les ressources disponibles ainsi qu'à exploiter les synergies.

Situation actuelle

Selon l'analyse réalisée en 2011, les prestations du Programme national tabac (PNT) répondent aux préoccupations de la santé publique et leur économicité est reconnue. Le PNT possède un caractère hautement symbolique et une importante légitimation, qu'il s'agit de conserver.

L'efficacité des mesures du PNT est attestée par les chiffres issus du « Monitoring suisse sur le tabac » (jusqu'en 2011) et du « Monitoring suisse des addictions » (dès 2012). La loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif constitue une référence. Elle fixe pour les cantons des normes minimales contraignantes en vue de protéger les personnes du tabagisme passif. Une législation visant à réduire une telle exposition constitue une mesure très efficace dans le domaine de la santé publique et reconnue au niveau international.

L'évaluation de 2014 arrive à la conclusion que les recommandations formulées dans l'analyse de 2011 sont appliquées dans une large mesure. Ainsi, une plateforme d'échange a été mise sur pied afin d'améliorer la coopération et la coordination avec les cantons. L'élaboration du modèle d'impact et du plan de mesures 2013-2016 relatifs au PNT a permis d'améliorer la concrétisation du programme. D'après l'évaluation, il convient également d'intervenir au niveau de la coordination entre le PNT et le fonds de prévention du tabagisme (FPT).

Les principaux résultats du PNT au moment de l'évaluation (2014) sont résumés ci-dessous :

- Diminution de l'exposition au tabagisme passif
- Introduction d'avertissements illustrés combinés
- Mise en place de nombreux programmes de prévention par les partenaires
- Stagnation de la proportion de fumeurs dans la population
- Large diffusion des campagnes de prévention du tabagisme (p. ex., campagne SmokeFree menée par les partenaires)
- Élaboration d'un avant-projet de loi sur les produits du tabac (voir aussi fiche d'information « Loi sur les produits du tabac et CCLAT »).

Prochaines étapes

Se fondant sur les résultats et les recommandations livrés par les évaluations du Programme national tabac (PNT), l'OFSP met l'accent, d'ici à la fin du programme en 2016, sur la réalisation des objectifs suivants :

- Les autorités et les institutions actives dans la prévention du tabagisme améliorent la coordination de leurs activités lors de la mise en œuvre du programme (plan de mesures commun).
- Une loi sur les produits du tabac est élaborée (voir aussi la fiche d'information « Loi sur les produits du tabac et CCLAT »).

- La plateforme des partenaires impliqués dans la prévention du tabagisme est institutionnalisée. Les groupes de travail correspondants soutiennent la mise en œuvre du PNT.
- Le soutien des cantons et la collaboration avec eux sont encore renforcés.
- La coordination entre le PNT et le Fonds de prévention du tabagisme est encore optimisée.
- La campagne SmokeFree organisée par les partenaires continue d'être développée, puis est lancée avec les partenaires.

Informations complémentaires

www.tabac.bag.admin.ch